

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie, dans le respect des règles sanitaires.

Présents: Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Annie MEUNIER, Frédéric DARRIBAU, Bernard SCULFORT, Mireille FARESSE, Patricia BEYSSON, Cyril BRUSCOLINI, Marie-Christine ANDRIEU, Pierrette MEYER, Katia VESSIOT et Frédéric ANGOT

Procurations: Gilles GASQ, Julien CHALAYE et Pascal MARCHESINI qui donnent respectivement procuration à Patricia LISPAL, Isabelle DALADIER et Cyril BRUSCOLINI

Secrétaire de Séance : Mireille FARESSE

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 Novembre 2021.

Mme le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil. Mme le Maire fait part d'une carte de remerciement de la Famille NOGIER, suite au décès d'un membre de la famille.

1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire présente le Tableau prévisionnel d'avancement de Grade pour 2022.

Elle précise que le CDG a rendu son avis le 13 décembre dernier.

Il concerne la Filière Administratif

Le Conseil décide à l'unanimité l'avancement de Grade pour 3 agents suivant la liste établie pour l'année 2022 et suivant l'avis de la Commission du CDG.

2 <u>AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL</u>

Mme le Maire rappelle le projet de délibération en date du 16 Septembre dernier sur l'aménagement du Temps de Travail.

Elle indique que le Comité Technique a rendu son avis le 9 Décembre 2021 Le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition.

3 <u>AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE</u>

Mme le Maire rappelle le projet de délibération en date du 9 Novembre dernier sur l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Elle indique que le Comité Technique a rendu son avis le 9 Décembre 2021 Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau.

4 MODIFICATION DU REGLEMENT DU BALL TRAP (Caution)

Vu les frais réalisés pour la remise en état du Ball Trap (électricité, plomberie,...), le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le montant de la caution qui passe de 300 € à 500 €, pour toutes nouvelles réservations de location du terrain communal.

5 EXTENTION DE LA ZONE LIMITEE A 50 KM/H Secteur Vieux TRAVAILLAN

Mme le Maire informe avoir saisi le Conseil Départemental concernant la vitesse excessive, sur la RD 93, au Vieux Travaillan.

Le Conseil Départemental propose la mise en place d'un lieu-dit pour extension de la zone limitée à 50 km/h.

L'agence routière se chargera de déplacer le panneau, de la fourniture et la pose des panneaux correspondants.

Le Conseil à l'unanimité décide de créer un lieu-dit « Vieux Travaillan ».

6 CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE)

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la Convention Territoriale Globale, multipartite avec la CAF, les communes de la Communauté de Communes et la CCAOP, ayant pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

7 MOTION DE SOUTIEN à la Maison de Retraite de SABLET

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la motion de soutien à la Maison de Retraite « Le Tilleul » de Sablet, permettant à l'EHPAD de conserver ses lits.

8 MOTION DE SOUTIEN aux radios locales RFM et VIRGIN Radio

Le Conseil, à l'unanimité, décide de soutenir la motion aux radios locales, RFM et Virgin Radio, rappelant son attachement à la diversité, à la proximité de l'information et la sauvegarde de l'emploi.

9 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Le Conseil, à l'unanimité, décide de mandater, préalablement au vote du Budget 2022, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les investissements suivants :

- Licence Informatique JVS pour un montant de 4.500 €TTC
- Plan Numérique pour un montant de 4.000 €TTC
- Aménagement cimetière pour un montant de 16.000 €TTC
- Marquise logement communal pour un montant de 2.000 €TTC
- Tourniquet Aire de Jeux pour un montant de 500 €TTC

10 <u>DEMANDE DE SUBVENTION : CDST 2020-2022</u>

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter le Département dans le cadre de la contractualisation du CDST 2020-2022, pour l'opération suivante :

- Aménagement du cimetière

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire remercie les élus pour la préparation et la distribution des colis aux ainés. Elle précise que la Mairie a été destinataire de plusieurs cartes de remerciements. Les colis ont été très appréciés par la diversité en produits locaux et un « coup de chapeau » a été rendu aux membres du conseil pour la préparation, l'emballage et la présentation.

Mme le Maire fait le point sur l'activité Gym des ainés à la salle des fêtes et présente le rapport adressé par le Service du Département « Siel Bleu ». Ce projet sera réitéré en 2022 si la situation sanitaire le permet.

Mme le Maire fait part d'une évolution exponentielle de la consommation en EDF de la Salle des Fêtes (+ 435 %). Certes, celle-ci a été plus utilisée que l'an dernier, cependant il est rappelé aux divers loueurs « à titre gratuit » qu'un contrôle sera effectué systématiquement, principalement sur le chauffage. Qu'en cas de négligence, une participation financière sera demandée.

Il a été signalé un nouveau nid de guêpes à la Salle des Fêtes, Mme le Maire indique que l'agent communal ira vérifier sur place pour le détruire et l'éliminer.

Fred ANGOT indique qu'il conviendrait de faire élaguer les arbres chemin du Badafier, précise que la haie du propriétaire voisin devrait être également taillée. Mme le Maire répond qu'un courrier sera adressé dans les plus brefs délais au propriétaire concerné.

3

Katia VESSIOT indique avoir reçu un avis des sommes à payer concernant l'ASA. Mme Patricia LISPAL indique que la nouvelle Association issue de la fusion des ASA de Travaillan et Camaret est active depuis cette année et que pour toutes demandes il convient de se rapprocher de la Secrétaire de l'Association à CAMARET.

Katia VESSIOT demande ou en est l'état du dossier Vallis Habitat. Mme le Maire et Mme Patricia LISPAL indiquent que ce dossier est toujours en cours, précisent que l'avocat de la commune a adressé la proposition à la partie adverse et qu'il semble qu'une procédure judiciaire soit inévitable.

Annie MEUNIER demande s'il est possible d'afficher les menus devant l'école. Mme le Maire indique que ceux-ci sont disponibles sur le site d'ARG afin de connaître le détail lors des réservations par les parents, mais qu'il est possible de faire en parallèle un affichage pour la rentrée 2022, au portail, afin que les parents et les enfants puissent les consulter.

Patricia BEYSSON demande s'il est possible de prévoir la remise en peinture des volets de son logement. Mme le Maire indique qu'il est prévu de les repeindre en gris.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 15.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 22 Décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance Mireille FARESSE

Travaillan le 22 Décembre 2021 Isabelle DALADIER, Maire